

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 50
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Mars 1881.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A la séance d'hier lundi, présidée par M. Floquet, l'incident suivant s'est produit :
M. Paul de Cassagnac a la parole pour une rectification au procès-verbal.
Il déclare que l'autre jour M. Gambetta le sommat de citer un discours de M. Jules Ferry, auquel il venait de faire allusion.
Aujourd'hui il vient lire ce discours de M. Jules Ferry. Il le lit d'après l'Officiel.
M. Villain, interrompant M. Paul de Cassagnac, lui dit : « Je vous défends à vous de m'interrompre. »
M. Floquet rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre.
M. Paul de Cassagnac conclut en disant que l'Intransigeant, condamné pour apologie de faits qualifiés crimes, n'a rien fait ni rien dit de plus que M. Jules Ferry.
M. Barthélemy Saint-Hilaire veut dire deux mots.
M. Paul de Cassagnac m'accuse d'approuver le régicide ; M. Paul de Cassagnac s'est complu à tronquer le texte de l'article de moi qu'il a cité, cet article condamne justement l'assassinat et le régicide.
M. Paul de Cassagnac veut répondre ; la majorité réclame l'ordre du jour.
M. Floquet lui refuse la parole, puisque la rectification au procès-verbal a été faite.
M. Paul de Cassagnac demande la parole pour un rappel au règlement.
M. Floquet refuse.
M. Paul de Cassagnac demande alors la parole pour un fait personnel. D'après lui, la théorie du président est que le règlement ne serait fait que pour garrotter la droite.
S'il y a eu quelque chose de tronqué, dit-il, dans les passages de l'article de M. Bar-

thélemy Saint-Hilaire sur Louvel, c'est le ministre qui les a tronqués.
M. Janvier de la Motte demande la parole.
Il demande au président du conseil de lui expliquer le sens de diverses paroles qu'il a prononcé l'autre jour.
Le président du conseil ne répond pas.
M. Janvier de la Motte se tournant vers le ministre : « Alors la question rentre dans le domaine des affaires privées. » (Protestations à gauche et cris à l'ordre.)
A la suite de l'incident soulevé par M. Janvier de la Motte, et le silence de M. Jules Ferry, M. Janvier de la Motte a adressé deux témoins à M. Jules Ferry, MM. Guillaumet et Brame.
M. Ferry a désigné MM. Margaine et de Choiseul.
Connaissant le tempérament belliqueux du président du conseil, on avait tout lieu de croire que la querelle aboutirait à un arrangement. En effet, MM. de Choiseul et Margaine ayant déclaré que M. Jules Ferry n'avait nullement entendu insulter M. Janvier de la Motte en prononçant les paroles dont celui-ci se plaint, l'incident a été déclaré clos.
Nous croyons savoir que les républicains partisans du scrutin d'arrondissement ont résolu, dans le cas où le scrutin de liste serait voté, de porter M. Grévy en tête de leurs listes en opposition avec le nom de M. Gambetta.
Plébiscite pour plébiscite.
Plusieurs journaux ont annoncé la nomination du général Lecointe, gouverneur militaire de Lyon, au gouvernement militaire de Paris, laissé vacant par la mort du général Clinchant.
Le Journal officiel d'hier confirme cette nouvelle et mentionne la nomination du général Lecointe.
La nomination de M. le général Lecointe comme gouverneur de Paris va donner lieu

à quelques mutations parmi les commandants de corps d'armée.
On parle du général Saussier, actuellement commandant du 6° corps d'armée à Châlons, pour remplacer le général Lecointe à Lyon comme gouverneur militaire et commandant du 44° corps.
Le général de Gallifet, actuellement à Tours à la tête du 9° corps, irait remplacer le général Saussier.
Quant au successeur du général de Gallifet, plusieurs noms ont été mis en avant ; aucune décision n'est encore prise.
M. Jaluzot, ex-proprétaire du Printemps, vient d'acheter quatre des plus grands magasins de Paris : Les Deux-Magots, la Paix, le Tapis-Rouge et le Roule. Les employés de ces magasins ont été congédiés pour être remplacés par ceux du Printemps.
Le Courrier des Tribunaux signale un fait qui engagerait gravement la responsabilité de la Préfecture de police et de l'Assistance publique de Paris.
Un ouvrier, Morat, espagnol d'origine, condamné récemment à un mois d'emprisonnement, vient se constituer prisonnier, mais amène avec lui au parquet de la cour son petit garçon et une petite fille. Il n'avait ni ressources, ni parents qui pussent assurer pendant sa détention le sort de ses deux enfants.
L'administration les envoya au Dépôt de la Préfecture de police, au milieu des vagabonds et des bandits.
Le père, quand il sortit de prison, trouva son fils mort et sa fille agonisante !
Ces malheureux étaient des innocents qu'on n'avait pas le droit de punir, des pauvres qu'on aurait dû secourir.
Mais M. Andrieux se soucie aussi peu de la justice que M. Quentin de la charité.

MAÎTRES ET ÉLÈVES.
Le Corrèzien, journal qui déclare lui-même qu'il n'est pas cléricale, publie un extrait du rapport, présenté à la dernière session du conseil général par M. Marion, inspecteur d'Académie. Il contient de très-intéressants renseignements, que l'on ne peut certes suspecter de malveillance.
Lisez donc — et devinez surtout ce que le fonctionnaire n'a pu dire qu'entre les lignes :
« Si je me plais à rendre justice à ceux (les instituteurs) qui en sont dignes, je ne veux pas vous laisser ignorer, monsieur le préfet, qu'il y a de pénibles exceptions. Comment pourrait-il en être autrement dans un corps aussi nombreux ?
« Quelques-uns ont contracté assez légèrement des dettes qu'ils ne se hâtent pas de payer ; d'autres auraient un penchant à négliger l'école pour le cabaret ; d'autres, très-occupés du soin de leurs affaires personnelles, ne seraient pas éloignés de considérer la classe comme une besogne accessoire. J'en connais un qui, oubliant les devoirs de la solidarité professionnelle, s'acharne à poursuivre l'institutrice de sa commune, et met en œuvre, pour la perdre, les calomnies et les dénominations...
« Vous me permettez, monsieur le préfet, de vous dire toute ma pensée. Il me semble que nos instituteurs et même nos institutrices abusent des personnes qui leur veulent du bien, qu'ils sont trop prompts à mettre en jeu les influences dont ils disposent, et à nous faire adresser, à vous et à moi, ces lettres de recommandation que nous voudrions presque toujours, mais dont nous ne pouvons presque jamais tenir compte...
« Je voudrais encore que nos instituteurs fussent dans bien des circonstances plus modérés dans leur langage, plus maîtres d'eux-mêmes...
« Enfin, je voudrais rencontrer chez nos maîtres un esprit moins changeant, une humeur moins inquiète et moins voyageuse ; je voudrais les voir adopter une commune (les avantages sont les mêmes presque par-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.
L'OUBLIEUSE
(Suite.)
La femme de l'ex-commandant, comme beaucoup de mères, avait fait des rêves d'or pour sa fille, et aucun d'eux ne lui avait montré Georgine l'épouse d'un fermier. Son désir, son espoir, son but, dirais-je, était d'avoir pour gendre un officier. Avec des démarches et un peu d'audace, j'arriverai bien, pensait-elle, à forcer pour lui la porte de l'avancement. Imbue de ces idées, qu'elle caressait depuis longtemps, M^{me} Auberty accueillit donc très-froidement la demande de Michel, transmise par l'ex-commandant.
— Est-il fou, notre voisin ! — Quoi ! Georgine, la femme de ce campagnard ?
— Je n'y vois aucun empêchement sérieux.
— Ta fille, gardeuse de dindons ?
— Mille tonnerres, Hermance, réponds-moi aussi gravement que je t'interroge, la question en vaut la peine.
— Soit.
— As-tu de l'antipathie pour M. Desvignes ?
— Non ; je n'ai que de l'estime pour sa personne.

— Georgine a-t-elle de l'aversion pour lui ?
— Georgine, au contraire, le voit venir ici avec plaisir, je l'ai remarqué plus d'une fois.
— Eh bien ?
— Eh bien, ce projet de mariage me déplaît, notre fille est appelée à d'autres destinées ; nous avons de hautes connaissances dans l'armée, et si Georgine épouse un officier, qui sait jusqu'où sa position peut s'élever !
— Songe creux que tout cela, repartit l'ex-commandant en s'animant ; un officier, c'est très-brillant ; mais après ! — Tu feras des démarches, des visites, tu intrigueras, enfin, pour pousser en avant ce mortel préféré ; mais penses-tu être la seule ? Rappelle-toi donc que l'antichambre des ministres regorge de solliciteurs, et que pour un succès obtenu il y a cent éconduits, cent défaits. J'aime l'armée comme toi ; mais je préfère à tout le bonheur de mon enfant. Michel est dans une situation de fortune des plus enviables, c'est d'abord à considérer ; il paraît vivement épris de Georgine, et celle-ci, dis-tu, ne le voit pas avec indifférence ; laisse donc là tes aspirations ambitieuses et envisage l'avenir qui se présente pour nous plein de garanties.
Ce raisonnement si sage fit une certaine impression sur M^{me} Auberty ; il en eût trop coûté à son orgueil de s'avouer vaincu ; mais, reconnaissant qu'il y avait du vrai dans les paroles de son mari,

elle ajouta qu'elle y réfléchirait.
Plusieurs fois, pendant les jours qui suivirent, l'ex-commandant reprit cette question.
Poursuivie par cette persistance inaccoutumée, la mère de Georgine se sentit moins forte pour résister ; elle consentit, enfin, — sa fille l'ayant assurée que cette existence aux champs avait toutes ses préférences, — à ce que Michel vint officiellement, le dimanche suivant, demander la main de sa fille.
Dire qu'elle donna son consentement avec plaisir, non ; pour la première fois, M^{me} Auberty se trouvait en face d'une double résistance, et, quand l'amour résista, sait-on jusqu'où il peut aller ?
« C'est affreux, pensait-elle, de songer qu'à un moment donné, le cœur d'une enfant vous échappe ainsi et se donne si résolument à un étranger, au premier venu. »
Les mères oublient toujours qu'elles, aussi, ont aimé un jour !...
M^{me} Auberty, une fois sa résolution prise, ne chercha plus d'entraves ; quelque peu fataliste, elle se dit que le temps était un grand maître, et que tout mariage projeté n'était point pour cela même consommé. Comme les anciens, la mère de Georgine remit donc sa cause entre les mains du hasard, et ce fut le sourire sur les lèvres qu'elle accueillit, quelques jours plus tard, le propriétaire des Cou-driers.

D'un clignement d'yeux fait par le commandant, Michel comprit que sa demande avait chance d'être agréée ; aussi la fit-il avec une grâce et un aplomb superbes. Rien ne rend éloquent comme l'amour !
A partir de ce jour, Michel parut comme transformé à tous ceux qui le connaissaient. Il avait un tel fonds de tendresse en réserve que, parfois, son expansion semblait ne plus connaître de bornes.
Presque chaque soir, il accourait aux Rosiers, et, de six à dix heures, il savourait à longs traits cette vie à deux, dont il n'entrevoit encore que les rayons et dont chaque aurore le rapprochait du foyer. Suspensa aux lèvres pures de sa bien-aimée, de son idole, il aimait à lui entendre raconter ces nombreux incidents auxquels, quoique bien jeune, son existence avait déjà été mêlée ; puis, ces entretiens prenant un tour plus intime, le passé faisait place à l'avenir, et, pour des amoureux, l'avenir est toujours couleur de rose !
— Quand me direz-vous, chère adorée, que vous avez fixé le jour si désiré de notre union ? demanda Michel, un soir.
— Je ne puis vous répondre encore, répondit Georgine en souriant à l'homme qui l'aimait tant.
— Pourquoi ces longues semaines d'attente, lorsqu'il serait si facile à vous et à vos parents de combler nos vœux ?
— Parce que la réalisation de notre bonheur n'est point actuellement entre nos mains.

lout), s'y fixer, s'y faire accueillir, y conquérir la légitime influence qu'ils doivent avoir, et mettre dans leur commerce avec les habitants assez de conciliation et de bonne volonté pour n'y point soulever ces inimitiés qui les obligent un beau jour à demander leur changement, quand ils ne sont point devancés dans cette démarche par la population ou par le conseil municipal. »

Le tableau, comme on voit, est tout à fait édifiant.

On écrit du département de l'Ain :

« Les Trappistes du Plantay, expulsés le 10 novembre dernier, abandonnent décidément leur propriété de la Dombes. »

« Les semailles du printemps n'ont pas été faites, les écuries se sont vidées; rien de plus désolant que l'aspect maintenant désert de cette colonie si florissante encore il y a un an. Le départ des Trappistes est pour l'assainissement et le progrès agricole de la région une véritable perte. Les 300 hectares de broussailles et de marais, que leur ingénieuse et infatigable activité avait transformés en moissons, vont retomber en friche ou redevenir de mauvais pâturages. Il est très-probable que les bâtiments seront abandonnés, car ils ne peuvent guère être affectés à une autre destination. »

« C'est en Styrie (Autriche) que les Trappistes vont chercher asile et fonder un nouvel établissement. »

On mande de Nice, 27 mars, à l'Agence Havas :

« Nous sommes autorisés à démentir les récits exagérés auxquels a donné lieu l'incendie du théâtre de Nice. »

« Il résulte des renseignements recueillis par la municipalité, et c'est là le premier point à rétablir, que le nombre des victimes n'est pas supérieur à 62. On n'en compte aucune parmi les équipages de la flotte. »

« Aucune explosion de gaz ne s'est produite et aucune fuite n'avait été constatée la veille. »

La leçon de grammaire.

Papa, disait la jeune Alice,
Permetts-moi de te demander
De quelle espèce — sans malice —
Tu fais le verbe « présider » ?
Est-il actif, neutre ou peut-être
De son essence impersonnel ?
Dans tous les cas, est-on le maître
De le conjuguer au pluriel ?

Pas de doute ici, ce me semble,
Répondit le père; en l'Etat
« Nous présidons » tous quatre ensemble,
Grévy, Ferry, Say, Gambetta.
Il est vrai, de méchantes langues
— De ces gens qu'on ne peut rallier —
Font des journaux et des harangues
Contre ce pluriel... singulier.

Sur l'autre question, ma chère,
On est encore à disputer.
Gambetta, bouillant caractère,
Le plus actif sans hésiter;
Léon Say, prudent par nature
Et dans les affaires blanchi,

— Je ne comprends pas...
— Sachez donc, monsieur l'ignorant, que je dois avoir pour mon premier témoin le général X...

— Eh bien ?

— Et que mon honorable parrain ne peut quitter sa division avant le commencement de janvier.

— Ne pourrait-il vraiment se mettre en route auparavant ?

— Et le ministre ?

— Ainsi, soupira Michel, voyez à quoi tient le bonheur ou le malheur. Nous nous aimons; un jour, que je souhaite prochain, vous allez me permettre, ô ma belle fiancée, de passer à votre doigt l'anneau d'or de l'épousée, et les heures ne vont pas assez vite à mon gré, tant j'éprouve d'ivresse en pensant à ce moment fortuné; eh bien ! toutes ces félicités entrevues sont à la merci d'un ministre, lequel ne se doute même pas qu'au congé du général X..., qu'il doit signer, est attachée ma vie tout entière... Tenez, les hommes sont tous les mêmes; quel que soit le degré qu'ils occupent dans l'échelle sociale, il leur semble qu'ils régissent la marche du temps et dirigent les événements; la Providence a beau leur démontrer l'insanité de leurs calculs, ils n'en tiennent aucun compte.

— Qu'avez-vous donc ce soir, monsieur Desvignes ? repartit en riant la jeune fille, vous voyez tout en noir.

— A Dieu ne plaise; cependant, j'avoue que

En toute occasion assure
Que c'est un verbe... réfléchi.

Pour moi, je doutais hier encore,
Le cas me semblait épineux;
Actif, c'est un verbe sonore;
Passif, c'est un fait ennuyeux.
Mais Ferry, maître de grammaire,
Expert en verbe, en attribut,
M'a prouvé d'une façon claire
Qu'il était neutre, s'il en fut.

Etranger.

Saint-Petersbourg, 28 mars.

Le grand gazomètre desservant les immenses établissements de l'arsenal militaire, situé dans le quartier de Vibord, vient de sauter. Il ne reste plus rien des ateliers avoisinants.

Le colonel Zinovieff a échappé miraculeusement; la fabrication des canons est partiellement interrompue. Plusieurs arrestations ont été faites dans le personnel de l'usine.

Constantinople, 27 mars.

Le nouveau tracé que la Porte propose en Thessalie représente environ 15,000 kilomètres carrés.

Ces concessions ont été offertes comme « le dernier mot » de la Turquie.

L'offre de la cession de la Crète a été retirée. Les ambassadeurs en ont référé à leurs gouvernements respectifs.

Incident franco-espagnol. — Une vive agitation, alimentée par un langage très-violent de la presse madrilène contre la France, vient de se produire en Espagne.

Voici à quel propos :

Lorsque M. Grévy a reçu le nouvel ambassadeur d'Espagne le duc Fernand Nunez, M. Grévy, dans sa réponse, aurait oublié de parler du roi d'Espagne. Cet oubli involontaire a été si mal interprété dans la péninsule ibérique qu'il est des journaux officieux espagnols qui vont jusqu'à sommer leur gouvernement d'ordonner au duc Fernand Nunez de demander ses lettres de rappel.

L'Aurora, rappelant l'épouvantable catastrophe qui a éprouvé les habitants de Casamicciola, fait connaître les circonstances suivantes, qu'elle tient du syndic et du curé de l'île :

« Le dernier jour du carnaval, une troupe de femmes revêtues d'habits sacerdotaux, et guidées par un misérable, allèrent trouver le curé pour se faire donner la croix paroissiale. Le curé, naturellement, refusa. »

« Alors on fabriqua à la hâte une croix de bois et on la promena, par moquerie, au milieu de cette impie mascarade. »

« Le sacrilège eut lieu le 1^{er} mars, au scandale de tous les vrais chrétiens; le 4 mars, l'île entière n'était plus qu'un monceau de débris. »

Le général X... m'irrite profondément, avec ses regards sans fin.

— Vous êtes injuste, mon ami.

— Non, ma chère Georgine, je suis amoureux !

Les semaines qui suivirent furent employées par Michel à mettre un peu d'ordre dans ses affaires et à régler avec les parents de sa future les conditions du contrat. Si la dot de M^{lle} Auberty était modeste, l'apport de Michel s'élevait à un chiffre fort respectable, et comme tout faisait présumer que François Desvignes, qui n'avait donné aucune nouvelle depuis six ans, était décédé à Paris ou ailleurs, il en résultait que le fermier des Coudriers se trouvait à la tête d'une véritable fortune.

Une lettre du général X... permit enfin de fixer le jour du mariage; il fut convenu qu'il aurait lieu dans la première semaine de janvier.

(A suivre.) SOPHRONYME LOUDIER.

Un radical possède un et même plusieurs créanciers. On n'est pas parfait.

Le principal de ceux-ci apprend un jour que son débiteur venait d'entrer en possession d'une jolie somme.

Le lendemain, à la première heure, il se présente chez lui, sa facture à la main :

— Monsieur, dit-il poliment, j'ai pensé que le moment était bon pour...

Le radical, furieux :
— Espèce d'opportuniste !

FUNÉRAILLES

DE L'EMPEREUR ALEXANDRE II

Dimanche ont eu lieu, à la cathédrale des Saints-Pierre-et-Paul, à la forteresse de Saint-Petersbourg, les funérailles solennelles de l'Empereur de Russie, assassiné le 13 mars.

Nous reproduisons ci-dessous une partie du récit du Figaro :

« A sa descente de voiture, l'Empereur se dirigea avec l'Impératrice vers l'estrade située au milieu de l'église et sur laquelle est placé le cercueil d'Alexandre II. »

« Les uns après les autres, arrivent tous les membres de la famille impériale, grands-ducs et grandes-duchesses. Ils se placent tous sur l'estrade, de chaque côté du cercueil. »

« L'Empereur est à droite. »

« A ce moment, l'intérieur de l'église présente un spectacle imposant, unique. Tous ces uniformes brillants et variés où toutes les armes sont représentées, et qui vont des uniformes sévères des officiers généraux jusqu'aux costumes splendides des chefs circassiens venus exprès du fond du Caucase, tout cela, dis-je, forme une mosaïque éblouissante dont mon œil, habitué aux cérémonies françaises en habit noir, est ébloui. »

« La messe commence à onze heures. C'est le métropolitain de Saint-Petersbourg qui officie. Les chœurs sont composés des meilleurs chanteurs des différentes églises de la ville qui sont renommées pour leurs maîtrises autant que certaines églises de Rome. »

« La messe finit à midi et demi. Les prières des morts, spéciales pour Sa Majesté le défunt Empereur, commencent. Le cérémonial en est très curieux. Le métropolitain vient remettre lui-même un cierge à l'Empereur et à chaque membre de la famille. Puis il vient se placer, avec ses diacres, au chevet du cercueil. En même temps, on remet aussi des cierges à toutes les personnes présentes dans l'église. Toutes ces flammes, reflétées par l'or et l'argent des uniformes et des casques, forment un tableau fantastique qu'aucune peinture ne serait capable de reproduire. »

« A ce moment, la princesse Anastasie, fille du grand-duc Michel, se trouvant indisposée, est obligée de se retirer vers la porte de l'église, dans un salon d'attente où elle reçoit les soins du docteur Botkine. »

« A une heure dix minutes, les prières sont terminées. L'Empereur quitte sa place et vient se mettre à genoux, à droite du cercueil d'abord, ensuite à gauche. Il dépose un baiser suprême sur le corps de son père, puis il se place debout à l'extrémité du cercueil, près de la tête. Sa haute stature domine l'assistance. »

« Chaque membre de la famille et les princes étrangers viennent solennellement, l'un après l'autre, accomplir la même cérémonie. Le métropolitain vient le dernier, et après avoir baisé le corps de l'Empereur, il le bénit une dernière fois. »

« Il est une heure vingt minutes. Le couvercle est apporté. L'Empereur enferme lui-même le manteau impérial dans le cercueil, embrasse encore une fois son père, puis le couvercle garni de roses blanches vient cacher pour toujours la figure impériale. »

« Alors, le cercueil est enlevé du catafalque par l'Empereur, les princes de sa famille et les princes étrangers, et porté au caveau, à gauche, près de celui de l'Impératrice et du grand-duc héritier, mort à Nice. »

« A ce moment solennel, tout le monde est à genoux; les troupes assemblées au dehors exécutent un feu roulant d'artillerie en bataille, et tous les canons de la forteresse tirent des salves de six coups par pièce. »

« Ce dernier honneur militaire rendu au mort est plus considérable qu'aucun de ceux rendus à une Majesté vivante. »

« A une heure et demie précise, tout est fini. »

« Les assistants se retirent, emportant chacun un fleur ou une branche des innombrables couronnes envoyées de tous les points de l'empire... »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 27 mars.

Les cours ont éprouvé cette semaine une amélioration assez sérieuse.

On est à 1,790 après 1,820 sur le Crédit Foncier.

Le public se porte sur les obligations Communales nouvelles 4 0/0. Le Crédit foncier et agricole de l'Algérie fait 775.

La Banque de Paris est à 1,240. Le public abandonne la Banque hypothécaire à la spéculation. Le Crédit mobilier a largement prospéré à 820 et 830, à la suite de l'homologation par le tribunal de 1^{re} instance de la convention conclue avec les liquidateurs de l'Immobilier.

Le Crédit général français est fort bien tenu à la vente des actions des Grands Moulins de Corbeil, anciens établissements Darblay et Béranger.

La Banque du Midi met en vente, au prix de 525 fr., 15,000 actions de la Société générale de Laiterie. Cette Société répond à un but élevé d'hygiène publique. Les calculs relatifs aux bénéfices et basés sur des chiffres fournis par le président de la chambre syndicale des laitiers font prévoir un dividende de 21 0/0 par an.

La Société commerciale de Transports à vapeur français s'est établie sur la loi du 30 janvier 1881, qui accorde de larges subventions à la marine-marchande. La Société recevra pour sa part de 45 à 1300,000 fr. par an. C'est pour les actions un premier élément de revenu représentant de 10 à 11 0/0. Cette affaire se présente sous le patronage de la Société nouvelle.

On annonce pour le 7 et le 8 avril prochain la mise en vente de 30,000 actions du Crédit foncier luxembourgeois. Cette institution fondée, il n'y a pas deux ans, au capital de 10 millions, vient, à cause de la grande extension de ses affaires, de porter son capital à 25 millions. Le Crédit foncier luxembourgeois, créé sur le modèle du Crédit foncier de France, a un privilège de vingt-cinq ans et ce qui lui permet de se procurer, tant dans le grand duché de Luxembourg que dans les autres pays limitrophes, de l'argent à très-bon marché. Pour l'exercice 1880, il a donné à ses actionnaires 9 1/2 pour cent du capital versé.

Le Crédit lyonnais est très-lourd à 910. Le Crédit foncier maritime est demandé de 615 à 620. Le Crédit parisien est l'objet de demandes suivies. Cette Société ne s'occupe pas de spéculation, elle offre des garanties spéciales consistant en immeubles. La Banque de prêts à l'industrie est en voie de hausse. On s'attend à ce que le cours de 620 soit bientôt dépassé.

Nous constatons un mouvement d'achats très-important sur les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente mutuelle. Ce titre prend très-facilement place dans les portefeuilles; il donne un excellent rendement et il est muni d'un prime de remboursement exceptionnelle. Ce sont autant de motifs pour déterminer les capitalistes.

L'obligation de la Société des Eaux d'Hyères est fort appréciée. On estime la sécurité de ce placement. Le titre, à son cours de 288.75 et 290, est beaucoup plus avantageux que toutes les valeurs rattachant à la même industrie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Recommandé aux méditations de nos édiles.

La ville de Saumur vient d'avoir sa mascarade. Pendant cette journée, des jeunes gens travestis et masqués, à pied, à cheval ou en voitures, ont pu se livrer à tous leurs ébats, qui n'ont rien eu de blessant, nous le reconnaissons de nouveau, mais enfin la voie publique leur appartenait tout entière. Les agents de police et les gendarmes veillaient et faisaient circuler; la tâche leur a été rendue facile, car il n'est venu à la pensée de personne d'y apporter le moindre trouble.

Or, les catholiques, et ils sont nombreux dans notre cité, auront-ils aussi leur liberté quand viendra leur tour de la demander à M. le Maire? Seront-ils servis avec les mêmes poids, les mêmes mesures ?

Leur permettra-t-on les processions si maladroitement, si malheureusement interdites depuis deux ans ?

Leur permettra-t-on de rendre un hommage public au Dieu des nations qu'ils adorent, à la Sainte Vierge qu'ils vénèrent et qui est la patronne de la France ?

Ce serait cependant de toute justice.

Si ce n'est pas la guerre à la religion que nos édiles font, si ce n'est pas le parti pris de froisser, de méconter, de vexer la grande majorité de la population, quels motifs raisonnables auraient-ils d'empêcher ces cérémonies religieuses toujours si belles, si calmes, si imposantes, si dignes, et pour la beauté desquelles tous les habitants riches ou pauvres font, sur leur parcours, les plus beaux efforts d'ornementations extérieures ?

Et puis, ces processions ne font-elles pas accourir toute la ville, toutes les campagnes de nos environs? Ne sont-elles pas pour le commerce de détail en général, une source de produits rémunérateurs qui ne sont jamais à dédaigner, surtout dans les moments de crise commerciale que nous traversons ?

N'ont-elles pas aussi pour elles une tradition infiniment plus chère, plus touchante, mille fois plus respectable que toutes les traditions du monde ?

Le culte catholique, que des ennemis maladroits cherchent à amoindrir, n'est-il pas celui de plus de 35 millions de Français, restés fidèles à leurs croyances, à leur foi, malgré les temps troublés et inquiets que nous voyons ?

Allons, messieurs les républicains, nous espérons un bon mouvement de retour sur vous-mêmes. Nous espérons que vous vous souviendrez quand le moment sera venu. Vous ferez voir que vous êtes réellement pour la véritable liberté; que ce mot de liberté que l'on trouve dans toutes vos paroles, sur tous les murs, au fronton de nos monuments publics, n'est ni un vain mot, ni un mensonge.

Des désordres à l'occasion des processions? Vous n'en sauriez craindre jamais de la part des catholiques, toujours paisibles, calmes, recueillis. De la part des autres? il n'y a rien à craindre non plus: il suffira que la police veille et protège la circulation, ainsi qu'elle le fait si bien dans toutes les circonstances qui se présentent.

Le gouvernement de la République n'a rien à gagner à froisser les sentiments religieux des catholiques. Il a besoin, au contraire, de se faire des partisans, de ramener à lui beaucoup de mécontents que l'arbitraire et les excès ne manquent jamais de laisser derrière eux.

SOCIÉTÉ DES COURSES.

Dimanche, à 1 heure, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale annuelle de la Société des Courses de Saumur pour la reddition des comptes de l'exercice 1880.

Les recettes se sont élevées à 16,565 fr.
Les dépenses, à 15,768 »
Excédant 797 »

La Société avait en caisse avant ce jour 6,731 fr. 97, ce qui porte son actif présent à 7,528 fr. 97.

Cette situation fait honneur à la bonne administration de la commission des courses, qui soigne les finances de la Société au mieux de ses intérêts. La reconnaissance des souscripteurs ne fait pas défaut aux administrateurs, et nous sommes heureux d'être ici l'interprète des sentiments de tous à leur égard.

Saumur.

Un malheur épouvantable a causé ce matin un vive émotion dans le quartier de Nantilly et même dans toute notre ville.

Vers 40 heures 1/2, le sieur Adolphe Leroux, conducteur chez M. Girard, entrepreneur de transports à la Croix-Verte, menait à la gare de la Vendée un chargement de 3,000 kil. de plâtre.

A l'entrée de la rue des Boires, son cheval, effrayé par des paniers que l'on chargeait sur un camion, se jeta de côté. Leroux chercha à le retenir; on ne sait trop comment, son pied droit se trouva engagé sous la roue de sa charrette et, il tomba, mais si malheureusement, que sa voiture lui passa sur tout le corps, écrasant la jambe, la poitrine et la tête; la cervelle a été projetée à plus d'un mètre.

La mort a été instantanée; le corps de la victime a été transporté aussitôt à l'Hospice.

L'infortuné Leroux n'était âgé que de 34 ans; il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Il demeurait rue de la Visitation, et était aimé et estimé dans tout son quartier.

Un autre événement qui peut encore avoir des suites funestes attristait à la même heure la population de la rue des Capucins.

Une petite fille âgée de 6 ans a avalé une épingle qui se trouvait dans sa soupe. La pauvre enfant souffrait horriblement, et les médecins appelés à la soigner ne pouvaient encore, à midi, répondre de son existence.

Par décret du Président de la République: MM. Guillon (René) et Gautier sont nommés adjoints au maire de Doué-la-Fontaine;

M. Guillon (René) est nommé maire de Gennes; M. Boivin (Alphonse) est nommé adjoint.

De la corruption du goût.

Dernièrement, nous signalions la disparition de la maison où naquit, à Saumur,

Anne Le Fèvre (M^{me} Dacier). A ce propos, il n'est pas sans intérêt de publier l'extrait suivant d'un ouvrage de cette femme savante, *Des causes de la corruption du goût*:

« Les jeunes gens sont ce qu'il y a de plus sacré dans les Etats; ils en sont la base et le fondement; ce sont eux qui doivent nous succéder et composer après nous un nouveau peuple. Si l'on souffre que de faux principes leur gâtent l'esprit et le jugement, il n'y a plus de ressource; le mauvais goût et l'ignorance achèveront de prendre le dessus, et voilà les lettres entièrement perdues; les lettres, qui sont la source du bon goût, de la politesse et de tout bon gouvernement. Voilà pour quoi Socrate voulait qu'on s'attachât entièrement à la jeunesse et qu'on en prit un soin particulier, pour préparer et pour former de bons sujets à la République.

« L'auteur du traité des *Causes de la corruption de l'éloquence* dit que trois choses avaient surtout contribué à la faire tomber dans le précipice où elle était de son temps: — la première, la mauvaise éducation; — la seconde, l'ignorance des maîtres; — et la troisième, la paresse et la négligence des jeunes gens.

« Mais nous avons encore deux choses qui nous sont particulières, et qui contribuent autant que tout le reste à la corruption: l'une, ce sont les spectacles licencieux; l'autre, ce sont ces ouvrages fades et frivoles, ces romans insensés que l'ignorance a produits, qui accoutument les jeunes gens à de faux caractères, et les portent au désir de ressembler à des personnages bizarres et extravagants. »

M^{me} DACIER.

Sur plusieurs points, ces lignes ne semblent-elles pas écrites pour notre époque ?

COURSES EN 1881.

Les courses de chevaux (réunions du printemps) pour la région ouest-midi, ont été fixées aux dates suivantes:

- Pau, les 3, 5 et 7 avril.
- Tarbes, les 10 et 12 avril.
- Bordeaux, les 18, 21 et 24 avril.
- Toulouse, les 1^{er}, 3 et 5 mai.
- Verrie-Saumur (1^{re} réunion), le 1^{er} mai.
- Angoulême, les 8 et 9 mai.
- Poitiers, le 15 mai.
- Nantes, les 18 et 19 mai.
- Limoges, les 22 et 26 mai.

La Banque d'Escompte vient, paraît-il, d'acheter les actions de la Compagnie d'assurances l'Ouest, les actions Incendie à 90 fr., et les actions Vie à 100 fr.

Cette nouvelle ne peut manquer d'intéresser bon nombre de nos concitoyens qui ont pris des actions de ce cette Société.

MM. Herbelte, préfet de la Loire-Inférieure, et Bertereau, préfet des Côtes-du-Nord, ont fixé aux Jeudi, Vendredi et Samedi-Saints des séances du Conseil de révision.

Jaloux des lauriers de ses collègues, M. de Monlluc, préfet du Morbihan, a fixé au jeudi 26 mai, JOUR DE L'ASCENSION, fête reconnue, la séance du Conseil de révision pour le 2^e canton de Lorient. (Petit Breton.)

Le chemin de fer de Châteaubriant à Redon sera définitivement mis en exploitation le lundi 11 avril prochain.

MM. les ingénieurs de l'Etat et de la Compagnie de l'Ouest procéderont, lundi 4 avril, à la réception de la ligne.

NECROLOGIE. — On annonce la mort de M^{me} Mélanie-Elisabeth Luce de Trémont, née Fournier de Boisayraut d'Oyron, décédée au château de Saint-Senoeh (Indre-et-Loire), dans sa cinquante et unième année.

On annonce également la mort du comte Henri de Montesquiou-Fezensac, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon I^{er}. Le comte de Montesquiou-Fezensac était âgé de quatre-vingt-huit ans.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 mars 1881.
Versements de 91 déposants (13 nouveaux), 15,639 fr. » c.
Remboursements, 13,166 fr. 37 c.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 26 février au 25 mars.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} QUAL.	2 ^e QUAL.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biémeant.	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Corbineau.	5	5	5	5	5	5	5	5
3	Pichot.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Biémeant-Jr.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Béchereau.	4	4	4	4	4	4	4	4
6	Boutin.	8	8	8	8	8	8	8	8
7	Loigé.	2	2	2	2	2	2	2	2
8	Maillet.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Chalot.	6	6	6	6	6	6	6	6
10	Pallu.	6	6	6	6	6	6	6	6
11	Groleau.	2	2	2	2	2	2	2	2
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutoir.	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Raineau.	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Baudoin.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Sève.	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Rousse.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Capit.	1	1	1	1	1	1	1	1
12	Biémeant-Jr.	1	1	1	1	1	1	1	1

BOURSE DE PARIS

DU 28 MARS 1881.

Rente 3 0/0	84 37
Rente 3 0/0 amortissable	86 70
3 0/0 amortissable (nouveau)	85 50
Rente 4 1/2	114 »
Rente 5 0/0	120 90

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N^o 624, du 26 mars 1881 :
Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Culture de l'orge Chevalier en Alsace. — Sur le dégrèvement de l'impôt foncier. — Trichines et trichinose. — Les animaux au concours général de Paris. — Préservatifs contre la carie du blé. — L'agriculture et les inondations en Bretagne. — Greffe du châtaignier sur le chêne. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Trichine mâle. — Trichine femelle. — Trichine enroulée en spirale. — Muscle rempli de trichines. — Kyste de trichine grossi. — Table alphabétique des auteurs. — Table alphabétique des gravures noires. — Table analytique des matières.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

MARCHÉ DE SAUMUR DU 26 MARS.

Blé semence (l ^{re} h ^o)	—	Huile de noix.	50	120	—
Blé nouv. (l ^{re} h ^o)	21 50	Huile chene.	50	—	—
Froment (l ^{re} h ^o)	21 50	Graine tréfle 50	—	—	—
Halle, moy ^e	21 60	— luzerne 50	—	—	—
Seigle	13 70	Foin (dr. c.) 780	90	—	—
Orge	65	11 02 Luzerne	780	90	—
Avoine bar. 50	9 50	Paille	780	50	—
Fèves	75	15 — Amandes	50	—	—
Pois blancs. 80	28	— Cire jaune.	50	190	—
— rouges. 80	22	— Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	43	—	—
Chenevis	50	13 — 2 ^e	—	40	—
Farine, culas. 157	58	— 3 ^e	—	38	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1880.	1 ^{re} qualité	225 à 250	»
Id. 1880.	2 ^e id.	150 à »	»
Ordin., envir. de Saumur 1880.	1 ^{re} id.	115 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	105 à »	»
Saint-Léger et environs 1880.	1 ^{re} id.	120 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	110 à »	»
Le Puy-N.-E. et environs 1880.	1 ^{re} id.	100 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	95 à »	»
La Vienne, 1880.	1 ^{re} id.	90 à »	»
ROUGES (2 hect. 30).			
Souza y et environs, 1880	1 ^{re} id.	» à »	»
Id. 1880	2 ^e id.	» à »	»
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	» à »	»
Id. 1880.	1 ^{re} id.	» à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	» à »	»
Varrains, 1880.	1 ^{re} id.	150 à »	»
Varrains, 1880.	2 ^e id.	140 à »	»
Bourguell, 1880.	1 ^{re} qualité	160 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	150 à »	»
Id. 1880.	1 ^{re} id.	» à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	» à »	»
Restigné 1880.	1 ^{re} id.	150 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	» à »	»
Chlnon, 1880.	1 ^{re} id.	150 à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	140 à »	»
Id. 1880.	1 ^{re} id.	» à »	»
Id. 1880.	2 ^e id.	» à »	»

UN PLACEMENT POPULAIRE.

Voilà, assurément, un fort beau titre qui se trouve absolument justifié par ce que nous allons en dire :
Une grande institution de crédit, **General Financial Bank**, au capital de 25 millions de francs, ayant son siège social à Londres, avec succursale à Paris, le **Crédit international**, 34, avenue de l'Opéra, est, nous assure-t-on, à la veille d'effectuer une vente de 20,000 de ses actions. L'un des grands

avantages de cette valeur exceptionnelle, c'est que chaque action n'est que de 125 francs, entièrement libérée et au porteur.

La vente de ces actions se fera au prix de 150 francs, payables 25 francs par mois. Ce prix de 150 francs est déjà inscrit à la cote en Banque, et la presse financière est unanime à reconnaître l'excellence de ce placement.

Aussi, peut-on s'attendre à une hausse considérable et à bref délai.

Il faut s'incliner devant l'incontestable supériorité des maisons anglaises. On sait que **General Financial Bank** est dirigée, à Londres, par un conseil d'hommes éminents et que la succursale de Paris a aussi son conseil d'administration dont tous les actes sont soumis à celui de la maison mère.

Il ne faut point espérer une organisation plus sérieuse et mieux entendue.

Les opérations de cette importante société sont de celles qui ne comportent aucun risque, c'est-à-dire qu'elle ne joue pas à la Bourse; son champ d'opération est des plus vastes, et point aléatoire.

Le public, toujours bon juge et bien avisé, ne laissera pas, nous en sommes convaincus, échapper l'occasion rare de faire un bon placement.

Enfin, les énormes avantages et la grande facilité donnée à chacun de devenir actionnaire, en raison des paiements de 25 francs par mois, mettent cette valeur de premier ordre à la portée de tous.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE.

Sur les 38 laitiers en gros qui alimentent Paris, 33 se sont fusionnés et ont formé la **Société générale de Laiterie**.

Ces 33 laitiers contribuent à la distribution du lait dans Paris et la banlieue pour 160,000 litres par jour.

Les bénéfices réalisés pendant les derniers exercices par les 33 laitiers fusionnés s'élevaient à 1,440,000 fr.

Par suite des économies rationnelles, évidentes, indiscutables, que la fusion va permettre de réaliser, les bénéfices, sans augmentation d'affaires, pour les 160,000 litres de lait actuellement vendus chaque jour, les bénéfices, disons-nous, s'élevaient à 2,736,000 fr. par an.

Le capital de la Société étant de 12,500,000 fr., ce bénéfice de 2,736,000 fr. représente, par conséquent, plus de 21 0/0 du capital de la Société.

Ce rendement est très-beau; mais il y a dans cette affaire quelque chose de supérieur encore au revenu: c'est la solidité du placement.

Le lait est une denrée indispensable. La Société est, en très-grande partie, en possession du monopole de l'approvisionnement de Paris et de la banlieue, c'est-à-dire d'une agglomération de plus de 3 millions d'âmes.

Or, lorsqu'on est en possession d'un semblable approvisionnement, on repose sur des bases les plus solides, les plus inébranlables, on est sûr de son présent et de son avenir; on n'a à redouter ni chômage, ni interruption d'affaires, ni concurrence.

S'emparer d'une branche de l'alimentation de Paris et sa banlieue, c'est se créer une place aussi inexpugnable qu'avantageuse, lucrative et durable.

En veut-on une preuve? Les établissements du bouillon Duval, bien que exposés aux concurrences faciles, ont su se faire une clientèle. Qu'en résulte-t-il? C'est que le nombre des repas servis s'accroît chaque année, que les recettes s'élèvent chaque année, que le dividende distribué pour 1880 est de 98 francs, que les actions de 500 francs valent actuellement 1,750 fr. Voilà où conduit une simple entreprise privée, soumise à toutes les concurrences, mais touchant à l'alimentation parisienne.

A quels résultats peut donc conduire une association disposant presque d'un monopole, fournissant une denrée de première nécessité, à l'abri de toute nouvelle concurrence sérieuse et ayant d'avance une immense clientèle acquise ne pouvant aller ailleurs?

Cette question est résolue, bien résolue, au double point de vue de la solidité et du revenu des actions.

Pour les hommes compétents, les actions de la **Laiterie générale** constituent donc un placement d'une sécurité hors ligne. L'élévation des dividendes, la hausse des titres ne sont pas un instant mises en doute, et, pour eux, c'est avec raison que la **Société Générale de Laiterie** est considérée comme une des plus belles, des plus honorables affaires de l'époque.

Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des **PASTILLES DE DETHAN** (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 30.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Remois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des **PASTILLES** et des **POUDRES DE PATERSON**, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le **VIN DE BELLINI**, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. **DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.**
Elixir dentifrice de Dethan: le flacon . . . 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte . . . 2 fr.
Opiat dentifrice de Dethan: la boîte . . . 2 fr.

Dépôt chez **ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.**

Des Courtiers en librairie vendent l'Encyclopédie du XIX^e Siècle en établissant une confusion avec le Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle de PIERRE LAROUSSE; nous mettons le public en garde contre cette manœuvre.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
Société anonyme. — Capital 60 millions
16, rue Le Peletier, 16

GRANDS MOULINS DE CORBEIL
Anciens établissements

DARBLAY & BÉRANGER
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 16 millions
DIVISÉ EN 32,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE

Cette Société a été fondée sans majoration ni apports d'aucune sorte. Son capital est représenté par :

1 ^o Le prix exact des Moulins à blé, Immeubles, Magasins, Fabrique d'huile, Chevaux, Matériel, Clientèle, Achalandage, etc., etc., vendus par MM. Darblay et Béranger, versé en espèces.....	9.000.000
2 ^o Le fonds de roulement versé en espèces.....	7.000.000
Soit.....	16.000.000

M. A. LAINÉY, attaché pendant vingt ans à la maison Darblay, a pris la direction de la Société. Tous les chefs de service et le personnel sont les mêmes, rien n'est modifié à la fabrication. En un mot, les vieilles traditions de ces établissements sont fidèlement continuées.

Les usines Darblay sont les plus considérables qui existent en Europe.

Les moulins à farine comprennent 138 paires de meules; leur production alimente plus du huitième de la population parisienne.

La fabrique d'huile a une force de production de 14 à 15,000 kilogr. d'huile par 24 heures.

Dans l'industrie de la minoterie, en dehors des bénéfices nets ordinaires qui s'élèvent à 10 0/0, certaines années produisent, pour ainsi dire périodiquement, des bénéfices de beaucoup supérieurs à la moyenne.

Ces bénéfices exceptionnels permettent souvent aux actionnaires d'amortir rapidement le capital qu'ils ont déboursé.

La solidité et les revenus des Grands Moulins de Corbeil s'affirment par une prospérité de plus d'un demi-siècle.

Par leur situation privilégiée, par l'importance de leurs capitaux et de leur matériel, les Grands Moulins de Corbeil sont appelés à donner des résultats biens supérieurs à cette moyenne de 10 0/0.

Le Crédit Général Français, chargé de la négociation de 16,000 actions des Grands Moulins de Corbeil, anciens établissements Darblay et Béranger, les offre à sa clientèle et au public au prix de 750 fr. l'une, entièrement libérées, payables comme suit :

125 fr. en faisant la demande.
125 fr. du 1^{er} au 5 juin.
200 fr. du 15 au 30 juillet.
300 fr. du 1^{er} au 5 septembre.

Les personnes qui feront immédiatement le versement intégral, jouiront d'une bonification de 5 fr. par action.

Les demandes sont acceptées au fur et à mesure de leur arrivée jusqu'à concurrence de la quantité d'actions disponibles et au plus tard jusqu'au :

Jeudi 7 avril

A PARIS : au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier;
et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli.
EN PROVINCE : à toutes les succursales du Crédit Général Français.

Les statuts et documents sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N^o 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N^o 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes di-

gestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajouter le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. »

Cure N^o 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie de 61 ans d'épouvanables souffrances de vingt ans, d'oppressions plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 63 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de COMMON, 25, rue Saint-Jean; à Saumur : chez successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, Basson, de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Gratién, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont de nouveau invités à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mercredi 6 avril 1881, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans retard.

Le greffier, L. BONNEAU. (230)

Etudes de M^o Louis ALBERT, avoué licencié à Saumur, et de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques, En l'étude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur, Le dimanche 3 avril prochain, à midi précis,

Par suite de conversion de saisie immobilière,

UNE MAISON

Située rue et place Dupetit-Thouars, Occupée par M^o veuve Ribault-Avrillon. Mise à prix : 15,000 fr.

A VENDRE

UN JARDIN AVEC PAVILLON

CLOS DE MURS, Situé à l'entrée du Pont-Foucharde. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un expéditionnaire possédant l'orthographe et une bonne écriture courante. S'adresser au bureau du journal.

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements, Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du Dr COORMAN, avec lequel on peut se traiter seul; 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE.

Située rue de la Grise, n^o 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2. (121)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN JARDIN

Entouré de murs avec espaliers en plein rapport,

Contenant 5 ares 50 centiares; Une CHAMBRE et une VOLIÈRE en dépendent;

Le tout avenue de la Vendée. S'adresser à M. ROSSET, même avenue. (209)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n^o 19.

S'adresser à M. RIVAUD. (119)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

RIELLANT

Chirurgien-Dentiste, 19, rue Royale, Saumur, Au premier.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTROUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (430)

1 FRANC par AN **103,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur
des
Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^o V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^o V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BARQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.